

VOIX DES TRAVAILLEUSES MIGRANTES DU SÉNÉGAL

| Témoignages |



VOIX DES TRAVAILLEUSES MIGRANTES DU SÉNÉGAL

| Témoignages |

Fambaye NDOYE

Décembre 2020

La présente publication a été réalisée dans le cadre du projet international "**Promoting Migration Governance**" **PROMIG-FES (2017-2020)** de la Fondation Friedrich Ebert en Tunisie.

Ce projet est financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et de Développement (BMZ).

PROMIG-FES (2017-2020) est conçu autour de l'idée de promouvoir le rôle des partenaires sociaux, et notamment des syndicats, dans la gouvernance concertée des migrations et de la mobilité basée sur les droits et le dialogue social. Ce projet est développé autour d'une approche multi-acteurs favorisant la coopération et la coordination entre les différentes parties-prenantes. Il s'inscrit dans une approche multidimensionnelle des migrations de travail, avec des activités pilotes qui serviront à alimenter une réflexion alternative à l'approche sécuritaire.

Les points de vue exprimés dans cette publication ne sont pas obligatoirement ceux de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) ou des organismes pour lesquels travaille l'auteur.

L'usage commercial de tous les médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) n'est pas permis sans l'accord écrit de la FES.

Publication

Fondation Friedrich Ebert en Tunisie. 2020. *Voix des travailleuses migrantes du Sénégal - Témoignages*. Série du projet PROMIG-FES (2017-2020), n° 8/2020.

Contact

Fondation Friedrich Ebert - Bureau de Tunisie

4, rue Bachar Ibn Bord

2078 La Marsa - Corniche

Tél. : (+216) 71 77 53 43

E-mail : info.tn@fes.de

www.mena.fes.de

Illustrations et mise en page

Moez Ben Ismail

Impression

SIMPACT

© 2020 Fondation Friedrich Ebert en Tunisie

Tous droits réservés.

ISBN 978-9938-815-09-2

PRÉFACE

Avec force et résilience

A travers ce recueil de témoignages, la parole est donnée à celles dont beaucoup parlent mais que peu entendent. Des femmes dont le parcours migratoire est semé de difficultés et de pièges et dont les souffrances sont étouffées par l'isolement et l'exclusion. Comment lutter contre la vulnérabilité de ces femmes dont le destin se joue le plus souvent à l'abri des regards ?

Cet ouvrage constitue une contribution précieuse de la femme syndicaliste, à la fois militante et créatrice de valeurs lorsqu'elle entremêle solidarité et recherche de terrain. Loin des slogans et des déclarations de principe, ce travail met en exergue le cumul des violences et harcèlements que subissent les femmes en général et les migrantes en particulier. En posant des mots simples sur des situations parfois extrêmes, la camarade Fambaye Ndoye nous interpelle toutes et tous sur le quotidien de ces femmes que l'on perd de vue durant leur périple à la recherche d'une vie plus digne.

La femme africaine qui fuit la misère se retrouve souvent privée de ses droits fondamentaux, emprisonnée dans l'informalité et stigmatisée par une société où le racisme et la xénophobie prennent des formes de plus en plus banales. La convention 190 de l'OIT adoptée l'année dernière pour un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, ou encore la convention 189 sur les travailleuses domestiques entrée en vigueur en 2013, constituent des réponses claires de la communauté internationale pour y remédier. Des normes qui ne pourront cependant impacter la réalité des femmes qu'à la condition d'articuler avec plus d'efficacité les réponses institutionnelles avec celles des acteurs de la société civile.

Je félicite toutes les personnes qui ont rendu possible ce document de témoignages. Réaliser ce travail de proximité malgré la distance et l'isolement est en soi un résultat précieux qui sera capitalisé par l'ensemble des organisations membres du RSMMS. Nous ne manquerons pas de poursuivre ce travail documentaire et d'analyse initié par nos sœurs sénégalaises pour faire écho aux combats des femmes africaines, qui au quotidien, font preuve d'une exceptionnelle volonté d'aller de l'avant.

Pour les organisations membres du RSMMS,

Naima Hammami

*Secrétaire générale adjointe de l'Union Générale
Tunisienne du Travail - UGTT*

Coordinatrice Générale du RSMMS

Décembre 2020

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
INTRODUCTION	5
TÉMOIGNAGES	8
Le harcèlement au travail, une réalité mobile	9
Une vie sans droits en Mauritanie	12
Une migration africaine	15
La tolérance comme force de résilience	18
Une métissée engagée à Tanger	21
Un parcours sans issue en Arabie	25
Une Sénégalaise au Bénin	28
La légalité comme finalité	31
L'enfance migrante	34
Malgré la douleur	38
Une coiffeuse au rêve brisé	42
Le destin bousculé	45
Confronter l'intolérable	49
La régularité pour faire valoir ses droits	53
PERSPECTIVE SYNDICALE, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	57

INTRODUCTION

Jadis considérée comme une activité masculine, la migration des femmes est restée longtemps invisible et leurs expériences migratoires négligées. Au Sénégal, elles ont pratiqué la migration depuis le 19^e siècle, surtout à l'époque coloniale où elles ont été utilisées et envoyées en France pour les travaux domestiques. Dans les années soixante-dix, avec les opportunités du regroupement familial, elles étaient juste considérées comme des accompagnatrices, des actrices passives dans la migration. Désormais, le déplacement en masse des femmes est une réalité qui ne laisse personne indifférente et la nécessité de protéger les travailleuses migrantes va de pair avec la féminisation de la migration.

Les mobilités nationales et internationales des femmes reposent essentiellement sur des parcours individuels d'émancipation et d'autonomisation. Des parcours durant lesquels elles font partie intégrante du marché du travail et contribuent pleinement à la dynamique économique et sociale des pays d'origine et d'accueil. Elles influent le développement de leurs familles et communautés par l'envoi de fonds (pour la construction d'écoles, de maisons, des dépenses de santé, d'éducation, mais surtout, les événements familiaux comme les baptêmes, mariages, décès, etc.), les donations par le biais de projets associatifs, les transferts de technologies. Pourtant, elles gagnent souvent leurs revenus dans des conditions de travail inhumaines et dégradantes et demeurent très vulnérables, exposées à toutes formes d'abus, d'exploitation, d'esclavage et de traite des personnes.

En 2019, la 108^{ème} session de la Conférence internationale du Travail a été marquée par l'adoption de la première norme internationale contraignante pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La Convention 190 vient ainsi en réponse aux préoccupations de millions de travailleuses et de travailleurs. Cette convention est accompagnée de la recommandation R206 qui attire l'attention sur la situation des travailleurs migrants, en particulier des travailleuses migrantes, et sur la situation des travailleurs/euses de l'économie informelle. C'est dans cette perspective que nous souhaitons témoigner à travers cet ouvrage de la situation de ces femmes migrantes, sous l'angle des violations de droits, des dures conditions de travail et des violences et harcèlements en milieu professionnel.

Le besoin de protection des travailleuses migrantes est d'autant plus important en ces temps de crise sanitaire mondiale. La mise en place à l'échelle du globe de mesures exceptionnelles, historiques et d'urgence, de fermeture des frontières, distanciation sociale et confinement général, ont des répercussions majeures sur le monde du travail, notamment sur les travailleurs et travailleuses en situation de précarité. Opérant généralement dans l'économie informelle et le secteur des services (hôtellerie, restauration, travail domestique, commerce, soins aux personnes, etc.), la vulnérabilité des travailleuses migrantes les expose encore plus aux risques de violences et d'abus de toutes formes. Il est crucial de faire le suivi de la situation des travailleuses immigrées et émigrées du Sénégal, de les écouter, d'identifier les différentes violations de droits et de mieux cerner les ressources, ainsi que les stratégies individuelles et communautaires en mesure d'apporter les réponses appropriées.

Le Sénégal, en réponse à la recrudescence des viols et crimes perpétrés sur les femmes dans le pays, avec le plaidoyer fort de la société civile, a adopté la loi n° 2020-05 du 10 janvier 2020 portant criminalisation du viol et de la pédophilie avec une disposition sur le harcèlement et l'attentat à la pudeur¹. Cette préoccupation est consacrée aussi dans la Convention collective nationale interprofessionnelle-CCNI en son article 21².

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert. Donner la parole à ces femmes afin d'initier un processus de réflexion sur des moyens de protection, de prévention et de répression en se basant sur la Convention 190, la R206 et la loi sénégalaise sur le viol et la pédophilie. « *Voix des migrantes* » est une fenêtre ouverte sur la vie de femmes migrantes qui ont partagé avec nous l'expérience de leur parcours migratoire, de leur parcours de vie professionnelle. Ces témoignages nous ont amené à élaborer une série de recommandations concrètes qui fait l'objet de la deuxième partie de cette publication.

¹ Les statistiques mettent en avant 668 cas de violences sexuelles sur des mineures entre 2017 et 2018 (source : CLV, AJS, 2019).

² Stipulant : « Les parties signataires de la présente convention s'engagent à promouvoir et réaliser le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, en adoptant une approche inclusive, intégrée tenant compte des objectifs du travail décent, du respect des principes et droits fondamentaux au travail et des considérations de genre, pour prévenir et éliminer toute forme de violence et de harcèlement au travail ».

Je vous invite donc à découvrir la vie de ces migrantes à travers des récits plein de sensations, et qui parfois interpellent notre humanité. Je remercie vivement l'équipe qui m'a épaulé dans la réalisation de ce travail : Madame Ouleymatou Diallo, journaliste et membre de AJMS³, Monsieur Oumar Fall Docteur en droit Public, El hadji Souleymane Diallo, Enseignant et membre du cadre des jeunes syndicalistes en migration, et Mlle Aïssatou Thioub titulaire d'un Master en civilisations britanniques et en Stratégie d'entreprise et Communication, qui ont contribué à donner une âme à ces belles histoires. Je témoigne également une grande reconnaissance à Monsieur Sami Adouani et à Madame Lina Zekri du projet PROMIG-FES pour leur engagement dans la réalisation de cette publication. Les témoignages sont illustrés par Moez Ben Ismail que je félicite également.

Fambaye NDOYE

Consultante en Sécurité-Santé au travail,

Coordinatrice de la plateforme syndicale CARISM⁴

³ AJMS : Association des Journalistes pour la Migration et la Sécurité.

⁴ CARISM : Comité d'Actions et de Réflexions Intersyndicales Sur la Migration.

Nous tenons à rendre hommage à ces travailleuses qui ont accepté de partager avec nous leur quotidien, parfois jusqu'aux plus intimes secrets de leur vie, grattant ainsi les cicatrices de blessures profondes.



TOULAYE

Le harcèlement au travail, une réalité mobile

Veuve et mère de trois enfants, Toulaye s'est installée légalement en Italie depuis 2010 pour subvenir aux besoins de sa famille après son licenciement et le décès de son mari. Cependant, de son Sénégal natal à l'Italie, son parcours a été marqué par le harcèlement sexuel en milieu de travail.

Victime d'un licenciement abusif au Sénégal

Diplômée en finances, Toulaye avait obtenu un poste de salariée dans une banque au Sénégal. Malheureusement, pour avoir résisté au harcèlement sexuel exercé par son supérieur hiérarchique, Toulaye sera victime d'un licenciement abusif. « ... j'ai quitté la banque où je travaillais au Sénégal, car un de mes supérieurs avait des vues sur moi, sachant que j'étais mariée, il n'arrêtait pas de me faire des propositions obscènes. Quand il a su qu'il n'obtiendrait jamais ce qu'il voulait il a créé un motif pour que je sois licenciée ». En effet, raconte Toulaye, le point de retrait d'argent où elle travaillait a été victime d'un braquage. Gravement blessée, la banque la licencia pourtant sans aucune indemnité. Elle ne pouvait rien contre ce licenciement abusif car, à l'époque, son mari qu'elle perdra par la suite, ne travaillait pas et la famille n'avait pas les moyens de se payer un avocat pour la défendre.

Elle décida ainsi d'émigrer, laissant à contre cœur ses trois enfants derrière elle pour trouver un emploi et soutenir sa famille qui était dans une situation difficile. L'Italie,

Pas d'équivalence pour son diplôme sénégalais

n'offrant aucune équivalence de diplôme avec le Sénégal, Toulaye fut obligée de ranger ses diplômes pour se mettre urgemment à la recherche d'un emploi. Peu importe quoi, il faut vite se donner les moyens de survivre et de soutenir financièrement sa famille restée au Sénégal. « Je fais beaucoup de petits boulots, du babysitting, de l'assistance aux personnes âgées, du commerce et parfois le travail domestique (...) je n'ai pas de profession fixe. A chaque fois que je vois un travail, si je me sens capable de le faire, je me lance dessus. Il m'arrive d'avoir des heures libres quand je suis sous contrat et je peux les utiliser pour aller nettoyer une maison ou garder des enfants ». Mais le visa de Toulaye arriva à expiration, elle bascule alors dans l'univers des sans-papiers, obligée ainsi de vivre dans la clandestinité, et contrainte de se cacher pour travailler. Alors elle commença à travailler comme domestique dans les maisons. Ce fut ainsi le début des problèmes : « On m'a mis en relation avec une Tunisienne pour qui j'ai travaillé en tant que femme de ménage. Elle vivait avec son mari et ses deux enfants, elle me faisait tout le temps chanter et me menaçait en me disant : "si tu sors de la maison la police va te rapatrier". Mais, un jour, elle m'avait fait des avances à connotation sexuelle et lorsque j'ai refusé elle m'a renvoyée de la maison en pleine nuit et sans me

payer le mois et demi de salaire qu'elle me devait ». Mais Toulaye, en situation irrégulière, ne pouvait rien faire et sa patronne le savait bel et bien.

Face à elle s'élève la politique migratoire de l'Italie, devenue plus coercitive et bien plus répressive. La condition du sans-papiers est l'expérimentation d'une mise à l'écart du droit du travail, de la création d'un statut de non droit, plongeant la personne dans une situation de fragilité, à la merci des employeurs véreux.

« J'ai été également victime d'exploitation durant deux ans dans une maison où j'étais uniquement censée m'occuper d'une vieille dame, mais sa fille qui m'avait embauchée me faisait faire toutes sortes de travaux domestiques : ménage, linge, cuisine pour la famille, etc. »

Il en était ainsi pour Toulaye jusqu'à l'obtention de sa carte de séjour, à la suite d'un périple administratif sinueux et rempli de mauvaises surprises. Grâce à cela, elle put alors s'inscrire dans un cabinet de recrutement qui lui fournit désormais des propositions de travail.

La justice inaccessible, même avec un statut régulier, Mais cela n'a pas mis fin à son calvaire. Avec ce cabinet, elle fut recrutée comme aide auprès d'un vieil homme qui habitait dans une très grande maison. Toulaye soupçonnait que le vieil homme l'observait partout dans la maison, jusque dans les toilettes, « un jour j'ai vu le même objet qui était dans son bureau, posé dans la salle de bain, je n'étais pas sûre que c'était une caméra alors, j'ai mis une serviette dessus et avant de finir ma douche il a frappé à la porte pour demander pourquoi j'avais recouvert l'objet, c'est ainsi que j'étais convaincue que c'était une caméra ». Elle s'en était alors plainte auprès de son cabinet de recrutement, aucune suite n'a été donnée à sa plainte. Au contraire, préoccupé à garder sa clientèle, on lui conseilla d'oublier cette affaire afin de ne pas s'attirer d'ennuis avec la justice.



SOPHIE

Une vie sans droits en Mauritanie

Sophie, 37 ans, jeune célibataire, diplômée en coiffure, décide de tenter sa chance à l'étranger après avoir recherché sans succès un emploi dans son pays, le Sénégal. Ayant reçu des informations sur les opportunités d'emploi en Mauritanie, elle n'a pas hésité une seconde. Une fois sur place, elle comprend que la réalité est tout autre. « Une fois là-bas, je me suis rendu compte que le travail de coiffeuse ne payait pas autant qu'on le disait ».

Complications à la frontière

Pour rejoindre la Mauritanie, Sophie a emprunté la voie terrestre jusqu'à Rosso au Sénégal pour ensuite traverser le fleuve. Munie de sa carte de vaccination, elle disposait alors de 50 euros de devises. De la traversée de la frontière, elle garde un souvenir douloureux et beaucoup de frustrations, notamment, à cause des douaniers et des policiers. En effet, elle a dépensé trop d'argent pour d'interminables formalités. Entre la banque, le taux de change en ouguiya⁵, les 1000 ouguiya pour la photographie, les 500 ouguiya pour les photocopies des papiers à remplir, les 1000 ouguiya exigés par le policier contre la restitution de la carte d'identité, et, enfin, les 1000 ouguiya pour que le dernier policier ouvre le passage. Sophie a dépensé toutes ses économies. Mais ce n'est pas tout, Sophie garde encore les traces d'une profonde blessure. « Il y a une dame qui fait la fouille au corps. Elle te demande d'enlever tous tes vêtements jusqu'au soutien-gorge et fait également vider tous tes bagages jusqu'au linge de corps, avant de se mettre à en rigoler avec ses camarades ».

Pas d'alternative à une vie sans droits

Après une désillusion rapide quant aux débouchés de la coiffure en Mauritanie, Sophie n'avait comme choix que le travail domestique pour survivre : garder des enfants, assister des personnes âgées ou cuisiner dans les maisons. Elle finit par choisir la dernière option. Sophie fut embauchée sans contrat, parce que c'est la pratique dans ce métier, mais aussi, parce qu'elle ne disposait pas de carte de séjour ou d'autorisation de travail, nous confie-t-elle.

Les employeurs, comme elle l'explique, profitent de cette situation de vulnérabilité, pour faire faire d'autres tâches domestiques différentes de celles convenues au préalable. « Quand ils t'embauchent, c'est uniquement pour la fonction de cuisine, mais quelque temps plus tard, les employeurs te demandent de faire le ménage, la lessive, de prendre soin de leurs vieillards et autres tâches qui sont très difficiles ». Mais Sophie est obligée d'accepter cette injustice et cette exploitation surtout par peur de représailles. Car, comme elle l'avoue, « si tu n'obéis pas, ils peuvent t'accuser de vol pour te renvoyer sans te payer ». « Je pense qu'ils nous considèrent toujours comme des esclaves, nous les gens de couleur. Malgré ce qu'on raconte, l'esclavage n'y est toujours pas révolu ».

⁵ Monnaie mauritanienne: 1000 ouguiya équivaut à 25 USD.

Sophie peut cuisiner jusqu'à cinq fois par jour, chaque membre de la maison pouvant lui demander de préparer un plat différent des autres. Ainsi, elle passe toute la journée dans la cuisine, sans s'asseoir, ni manger puisque ses employeurs ne partagent pas le repas avec elle et qu'elle n'ose pas se servir. Elle dort dans la cuisine car les patrons ne veulent aucun contact avec les employés noirs. « Même pour nous remettre notre salaire, certains préfèrent le lancer par terre pour qu'on le ramasse ». En trois ans, elle a fréquenté plusieurs familles, toujours dans l'espoir qu'elle en trouverait une qui la mettrait dans de meilleures conditions. Ses espoirs ont toujours été brisés. Le harcèlement, les violences et le racisme constituent le quotidien des domestiques en Mauritanie.

Dans sa mésaventure, Sophie a même vécu le **Harcèlement** chantage sexuel de la part d'une grande personnalité **sous silence** maure très célèbre qui devait l'aider à avoir du travail. Choquée, et ne pouvant pas appeler la personne qui le lui avait recommandé depuis le Sénégal par peur de créer un différend entre eux, elle resta dans son silence. Elle apprendra plus tard que ce dernier avait une bien mauvaise réputation.

Face au COVID... Sophie affirme qu'elle fait partie des travailleuses domestiques confinées depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Pour conserver son travail, elle ne rentre plus chez elle pendant son jour de congé. Les employeurs craignent qu'elle contracte le virus et les contamine. De ce fait, elle et ses collègues n'ont plus de repos, le travail se fait 24h/24 et 7j/7, sans pause. Elle dénonce le fait que les travailleuses domestiques sont livrées à elles-mêmes, aucune association ne défend leurs intérêts et leurs droits. Elle se désole qu'à chaque fois qu'une domestique va en justice, la justice ne lui soit pas favorable.



ANNE

Une migration africaine

Anne avait choisi le Sénégal pour ses études supérieures. Originnaire du Congo, elle était loin d'imaginer que le Sénégal allait devenir son pays d'émigration. En effet, sous le poids des obligations familiales, sa situation administrative étant régulière, elle se résignera à un emploi dur qui lui apportera beaucoup de souffrances.

Après un bref passage au Kenya et en Côte d'Ivoire, Anne porta son choix sur le Sénégal pour ses études universitaires. Elle réussit ainsi à obtenir un master en communication d'entreprise, communication publicitaire et journalisme. Elle décida de rentrer au pays pour faire sa vie professionnelle, sauf que la conjoncture qu'elle trouva sur place n'était pas favorable à l'atteinte de ces ambitions. C'est ainsi qu'elle décida de retourner au Sénégal pour y entamer une aventure professionnelle, cette fois, dans les centres d'appels. Elle réussit à décrocher un emploi en tant que chargée d'accueil et des réseaux sociaux dans une entreprise.

Anne, pourtant si jeune, a une lourde responsabilité et des charges familiales à gérer. Elle vit et s'occupe de ses deux sœurs qui sont encore étudiantes, l'une en master 1 et l'autre en première année de faculté. Elle est la seule à devoir subvenir aux besoins de la famille. Elle doit donc trouver un emploi, et cela même si les conditions de travail sont dures. « Je suis obligée de tout supporter parce qu'à la fin du mois je peux avoir un revenu qui permet de subvenir à mes besoins et à ceux de ma famille ».

De lourdes responsabilités familiales

**Un harcèlement
psychologique
au travail** Dans cette quête obligatoire et nécessaire de revenus, Anne subit beaucoup de pression psychologique. Dans son lieu de travail, la réalité est loin de ce qu'elle imaginait.

Au-delà de la barrière linguistique, son employeur n'est pas très facile à vivre. D'humeur changeante, cette dernière lui en fait voir de toutes les couleurs. Chargée de l'accueil des clients, elle est exposée à une double pression : elle doit gérer à la fois les clients et les harcèlements de sa patronne. Une patronne qui travaille à opposer les employés entre eux afin de mieux les contrôler. Il y a des moments où Anne n'a plus le cœur à l'ouvrage, et son travail devient un vrai supplice. Elle est bien obligée de s'accommoder pour se donner les moyens de survivre et d'entretenir sa famille. Elle ne bénéficie ni d'assurance ni de prise en charge médicale. A ce sujet, ses employeurs lui ont toujours fait des promesses jamais tenues.

Frustrée par son sort, Anne finit par comprendre que c'est son statut d'étrangère qui lui cause tous ces désagréments. Elle n'arrive pas à supporter le manque de reconnaissance de son employeur qui a l'habitude de dire « Vous ne me servez à rien, je suis là à tout faire à votre place, (...) vous me faites perdre de l'argent ». Elle savait qu'elle faisait de son mieux pour exécuter correctement son travail. Des fois, Anne se demandait si le comportement de la patronne était naturel ou si elle avait des problèmes de santé mentale, car « elle vous fait des éloges comme quoi vous êtes un bon employé, et que derrière votre dos elle raconte des choses à votre supérieur hiérarchique ». Cela se répercute évidemment sur sa motivation et cela se ressent dans son travail. Mais elle s'est faite à l'idée et tente de supporter tout cela : « je travaille plus par contrainte que par plaisir, et puisque j'ai besoin de l'argent, je dois tout accepter ».

« Et puisque j'ai besoin de l'argent, je dois tout accepter »

Heureusement, qu'elle n'a jamais connu de violences physiques ou de harcèlement sexuel ni au travail ni dans la vie courante.

Face au COVID... Avec la pandémie de la COVID-19, ce fut plus difficile pour elle à cause de ses charges. Anne fait son travail depuis trois mois à distance, cependant elle ne reçoit pas de salaire car, dit-elle, il n'y a pas de rentrée d'argent pour son entreprise. Le premier mois, son employeur a payé les salaires, mais dès le deuxième mois, les difficultés financières ont commencé à se faire sentir. « C'est difficile que l'on nous paye alors qu'il n'y a pas d'entrée d'argent dans la boîte » explique Anne qui ne peut attendre grand-chose, ni de sa représentation diplomatique, car comme elle l'affirme : « L'ambassade essaie de nous aider au mieux, mais vu la crise, ce qui était gratuit auparavant ne l'est plus », ni de l'Association congolaise des étudiants stagiaires de la diaspora dont elle est membre, car leurs possibilités se limitent à l'accompagnement administratif. Alors, elle continue de travailler chez elle, sans pouvoir bénéficier des 70% de son salaire, conformément aux mesures décrétées par l'Etat du Sénégal pour protéger les travailleurs du licenciement abusif ou du chômage technique non rémunéré. Heureusement pour elle, son entreprise annonce la reprise pour bientôt.

L'interviewée a préféré témoigner sous anonymat. Anne est un nom d'emprunt.



ZEYNA

La tolérance comme force de résilience

Ayant obtenu un contrat pour l'enregistrement d'un album de musique en Suède, Zeyna atterrit tout juste après en France en suivant les conseils de sa sœur qui y vit depuis 2007 avec ses deux enfants. Malgré un Brevet de Fin d'Etudes Moyennes, un diplôme en informatique, une attestation de laborantin et une expérience musicale avérée, obtenus au Sénégal, Zeyna travaille depuis 11 ans en France comme auxiliaire de vie. Un métier qu'elle exerce avec professionnalisme car, avec l'aide de 'Pôle emploi' et de l'AFPA, elle a pu obtenir une formation et décrocher son diplôme en France.

Le secteur de l'aide à domicile comme reconversion

Auprès des agences de recrutement, Zeyna a eu la chance d'avoir des contrats à durée Indéterminée (CDI), ce qui lui a épargné les problèmes liés à l'accès à l'emploi formel pour les travailleurs migrants. « J'ai eu deux contrats et ils ont toujours été en CDI, parce que dans cette branche tu ne chômes pas, car la demande est très forte, il faut juste trouver la bonne boîte. Mon contrat est écrit, signé, lu et approuvé, par moi et mon employeur pour une durée indéterminée », dit-elle.

Toutefois, Zeyna a eu quelques soucis au travail à la suite du départ de la directrice de sa première agence. Elle ne se sentait plus en sécurité du fait de l'absence de suivi et d'accompagnement de la part de ses employeurs en plus des retards de paiement des salaires devenus récurrents. Elle finit par donner sa démission pour atterrir quelques temps après dans une autre agence où elle travaille depuis, dans le respect de ses droits. « J'ai trouvé une autre boîte, et depuis lors, le travail se passe correctement, on est bien encadré et les salaires sont payés normalement, les jours fériés, les congés ainsi que les dimanches sont payés à hauteur de 25 % du salaire, les heures supplémentaires sont aussi prises en compte ».

Les patrons connaissent bien les lois et les moyens de les contourner, tandis que les salariés, s'ils ont des problèmes, ne peuvent que se rebeller ou saisir la justice. Le cas échéant, ils perdent leur boulot, affirme-t-elle ; d'autant plus qu'ils n'ont même pas droit au chômage rémunéré lorsqu'ils démissionnent à moins que ce soit d'un commun accord avec l'employeur. « Si tu veux partir et que tu n'arrives pas à avoir une rupture à l'amiable avec ton employeur, tu perds tous tes droits. Des fois même, tu peux rester dans la boîte des mois et des mois sans travail et tu es obligé de démissionner ». Zeyna explique qu'elle a vu beaucoup de gens démissionner, perdre tous leurs acquis sociaux et être obligés ainsi de recommencer à zéro. Elle se plaint aussi du fait que les agences peuvent du jour au lendemain fermer leur mutuelle de santé, laissant leurs travailleurs supporter eux-mêmes leurs charges en cas de maladie. Impuissante, elle sollicite les syndicats pour permettre aux migrantes et migrants d'avoir une voix, mais aussi une initiative provenant de leur pays d'origine qui les mettrait plus en confiance.

Zeyna prône une approche qui lui permet de minimiser les difficultés dans son milieu professionnel. A titre d'exemple, elle prend pour un problème de génération les considérations racistes car, dans son métier, la plupart des personnes sont très âgées et n'ont pas côtoyé des gens de couleur. Un jour s'occupant d'une dame, cette dernière la regarda et lui dit « je suis gênée ». Zeyna avait questionné : « Pourquoi ? ». La réponse était claire : « parce que vous êtes noire ». Mais avec sa philosophie et son expérience, Zeyna a su gérer la situation et convaincre sa patiente qui finit par l'accepter en ces termes un peu ironiques : « de toute façon qu'est-ce qui me dit que je ne m'entendrais pas mieux avec vous qu'avec une blanche ? » Dans les maisons de ses patientes, Zeyna a connu des humiliations verbales, mais parfois, il suffit d'un regard ou une façon de parler, « J'ai travaillé chez des gens, devant la télé ils criaient "ces sales arabes", "ces bougnoules (ces noirs)", "ces immigrés", ils viennent piller notre pays ». Mais Zeyna se considère comme une missionnaire qui doit remplir sa mission quelle que soit la situation. Ainsi, elle prône l'esprit de dépassement face à certains actes qu'elle considère comme des détails. « On ne peut pas passer tout son temps à y répondre et cela n'avance à rien ». Elle appelle aussi la tolérance surtout pour les personnes présentant des pathologies (Alzheimer, autisme). « J'accepte, non pas par manque de dignité, mais plutôt par maturité », affirme-t-elle.

La tolérance comme réponse au racisme

Face au COVID... Zeyna bénéficie de l'encadrement de son agence à travers la sensibilisation, la distribution de masques et de gels hydro alcooliques. « Nous avons eu droit à deux paquets de 50 masques, un paquet de gants de 50 et deux bouteilles de gel pour notre dotation mensuelle. Sa municipalité et sa mutuelle lui ont aussi fourni des masques. Elle dispose d'une autorisation de circuler lui permettant de se déplacer pour les besoins professionnels. Toutefois, elle vit un stress permanent du fait qu'elle ne veut pas, par mégarde, infecter ses patientes âgées ou ramener la maladie à la maison. « Moi je sors tout le temps, je côtoie des gens dans le métro, dans le bus, dans les trains. On se protège, mais on ne sait jamais ».

L'interviewée a préféré témoigner sous anonymat. Zeyna est un nom d'emprunt.



LATIFA

Une métisse engagée à Tanger

Orpheline d'un père marocain, Latifa, 44 ans, est née à Dakar et mariée à un Français. Au Sénégal, après avoir obtenu son Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) puis son diplôme en hôtellerie, elle décrocha son premier stage puis obtient un premier emploi dans un hôtel. Mais, sous l'influence de son mari, ils tentèrent l'aventure et s'installèrent au Royaume chérifien en 2006. Ne pouvant plus continuer sa vie professionnelle dans l'hôtellerie pour des raisons de santé, elle porta alors son choix sur le commerce de produits venant du Sénégal.

Des problèmes de santé imposent le choix du commerce de la valise Arrivée au Maroc, elle fut recrutée par le Club Med, malheureusement, par suite d'une maladie suivie d'une intervention chirurgicale, elle traina une incapacité permanente et fut contrainte d'abandonner son travail. « Je n'étais plus autorisée à soulever des objets lourds », explique-t-elle, obligée dès lors de chercher autre chose pour avoir une indépendance financière. Elle se tourna ainsi vers le commerce. « J'ai décidé de faire du commerce en important du Sénégal des produits comme les tissus, les savons, etc. ». Cependant, comme il lui était difficile de formaliser son activité avec un registre de commerce, elle opta d'intégrer une association qui fait le tour du Maroc pour exposer des produits issus de différents pays.

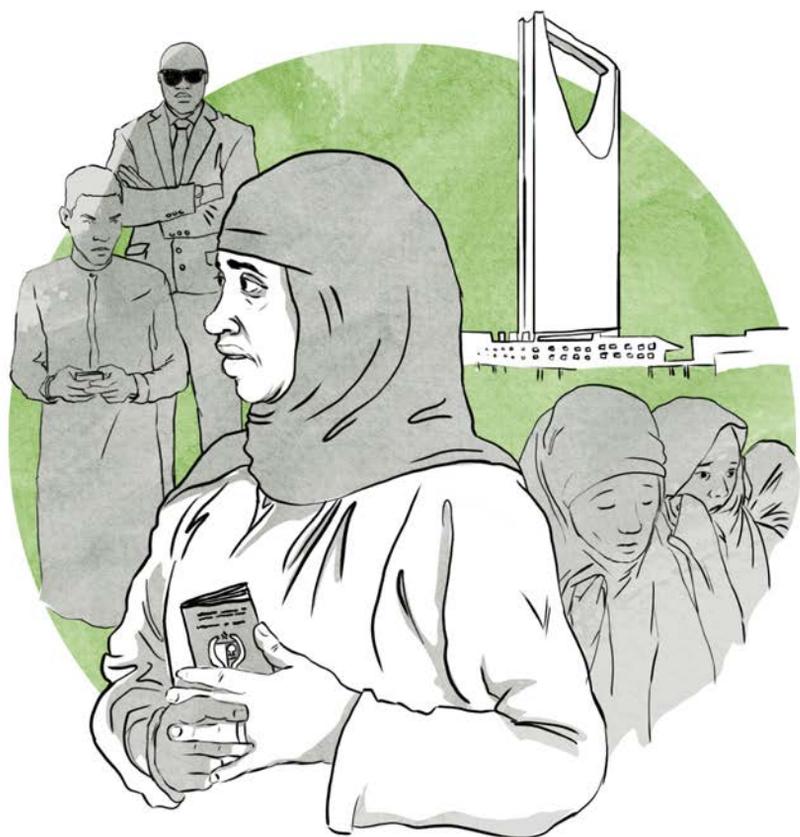
Le paradoxe de l'administration Au Maroc, il n'est pas facile d'obtenir la carte de séjour comme le laissent sous-entendre certaines informations qui circulent, même si elle a eu la chance d'en disposer. « Avant, c'était plus simple, mais maintenant c'est devenu compliqué, on exige un contrat de travail pour délivrer la carte de séjour, et il faut d'abord une carte de séjour pour ensuite prétendre à un contrat ». Ce qui constitue un vrai obstacle pour les migrants qui veulent accéder à la régularité administrative. Même si le Roi Mohammed VI offre chaque année un nombre important de cartes de séjour, cela reste inaccessible surtout pour la plupart des femmes, soutient Latifa, raison pour laquelle les migrantes sont généralement dans le secteur de l'économie informelle et le travail au noir.

« C'est très rare pour les personnes de couleur de décrocher un bon travail, bien que cela existe parfois. Ils ne veulent même pas qu'on serve dans leurs restaurants, souvent c'est en cuisine qu'on est affecté à l'abri des regards ». Latifa est très aux faits des difficultés que vivent ses compatriotes car elle est membre de l'association « Sénégalais de Tanger », où ils se retrouvent pour partager leurs conditions de vie et de travail dans ce pays où les lois et les modes de vie diffèrent complètement des leurs. A Tanger, les autorités prennent tous les étrangers pour des migrants en transit vers l'Europe, ce qui pénalise beaucoup ceux qui décident de s'installer pour profiter des opportunités. Opportunités très limitées, dit-elle, se trouvant seulement dans le secteur informel.

Il est légitime de penser que le racisme ne peut exister entre Africains, ou que les personnes métisses sont épargnées, mais souvent la réalité est tout autre et des fois bien plus dure à supporter, comme en témoigne Latifa. « Malgré tout, il faut avouer qu'il n'est pas facile de travailler avec les Marocains parce qu'ils sont un peu racistes et n'hésitent pas à nous le montrer. Ils nous regardent comme s'ils étaient supérieurs à nous, (...) et nous appellent "les Africains", comme s'ils n'étaient pas eux des Africains. Une fois, j'ai dû rompre un contrat de travail parce que je ne supportais plus ce genre de traitement », confie-t-elle, meurtrie par les insultes et les remarques sur ses origines.

L'injustice comme norme Certains migrants ont tellement vécu d'injustices qu'ils considèrent que c'est dans l'ordre normal des choses. D'autres acceptent leur sort simplement pour éviter les représailles car, ne possédant de carte de séjour. C'est dans ce décor que Latifa place les travailleuses domestiques, employées sans aucun contrat, maintenues en situation irrégulière pour mieux les exploiter, elles vivent des conditions indignes et inhumaines. « Elles dorment au sous-sol sans toilettes et ne sont souvent pas autorisées à appeler leurs parents ». Elles viennent pour la plupart avec de faux contrats élaborés par des clandestins, mais une fois arrivées c'est autre chose qui les attend. C'est l'histoire de cette pauvre femme à qui on avait promis de travailler dans un salon de coiffure, alors qu'elle était destinée en fait au travail domestique. Et le meilleur est qu'une fois dans ces demeures closes, elles n'ont plus la possibilité de partir puisque leur passeport est confisqué par leur employeur dès leur arrivée à l'aéroport. Latifa a eu la chance d'en sauver une, « Un jour, sa patronne avait oublié d'éteindre le wifi en sortant, c'est ce qui lui a permis de prendre contact avec moi, j'ai alors communiqué son numéro à mon oncle qui vivait dans la même ville qu'elle, pour l'aider à récupérer son passeport. Mais la patronne n'a pas voulu. Finalement, l'affaire a été vidée au consulat. Elle finira par quitter Kenitra pour s'installer à Casablanca », raconte-t-elle.

Face au COVID... Durant quatre mois de confinement, Latifa n'a pas pu mener son activité commerciale. Elle a quand même survécu à l'absence de revenus grâce aux appuis et aux aides de l'Etat marocain. Mais elle affirme que les conséquences économiques et sociales de la pandémie ont vite atteint les domestiques qui peinaient à trouver un boulot durant cette période, ce qui fait que beaucoup d'entre eux ont été expulsés de leur logement. De ce fait, elle demande aux autorités sénégalaises de faire plus d'efforts pour les émigrés au Maroc, car même si le Roi aime beaucoup les Sénégalais, leurs faveurs commencent à disparaître.



AWA

Un parcours sans issue en Arabie

Awa, 51 ans, est mariée et mère de deux enfants. Sans diplôme ni formation professionnelle, elle réussit pourtant à obtenir un bon travail domestique au Sénégal auprès d'un couple espagnol. Malheureusement en 2012, elle fut influencée par une amie et décida de tenter une aventure migratoire vers l'Arabie saoudite.

Awa n'a pas échappé à cette nouvelle tendance migratoire des femmes sénégalaises vers les pays du Conseil de Coopération du Golfe. En effet, depuis les années 2000, la destination des Sénégalaises peu qualifiées se trouve être l'Arabie saoudite, le Qatar et Dubaï. Awa est victime de ces passeurs clandestins saoudiens qui s'activent dans l'ombre en complicité avec des Sénégalais qui leur servent de recruteurs.

« C'est dans sa maison qu'on est allé signer nos contrats. Ils étaient rédigés, ainsi que tous les autres papiers en arabe, langue qu'on ne comprenait. Et nous n'avions reçu nos documents de voyage qu'à l'aéroport, le jour de notre départ », souligne Awa qui n'avait ainsi aucun moyen de savoir dans quoi elle s'engageait. Dès son arrivée, tous ses documents de voyage et son téléphone ont été récupérés et confisqués par sa patronne venue l'accueillir à l'aéroport. En terre saoudienne, tout ce qu'on lui avait promis n'a pas été respecté, même le salaire de 500.000 FCFA prévu, a été réduit à 125.000 FCFA⁶, en plus des 500.000 FCFA à payer aux intermédiaires sur ses premières économies. Face à tant d'injustice, Awa essaya avec quelques Sénégalaises d'organiser une révolte pour l'augmentation de leur salaire, mais cela n'a fait qu'aggraver leur situation. « On avait décidé d'arrêter de travailler car notre salaire était trop bas comparé à ce qui était prévu, mais cela n'a fait que nous créer des problèmes. Une compatriote sénégalaise s'est disputée avec son patron saoudien qui avait confisqué son téléphone. N'arrivant plus à la joindre, nous avons cherché l'aide de l'Ambassade du Sénégal, en vain ».

Désespoir et isolement face aux trafiquants

Awa raconte alors l'histoire de son amie, originaire du même village au Sénégal. Cette dernière a été recrutée pour des tâches ménagères mais se retrouve obligée de s'occuper d'une vieille dame sous la contrainte. Elle avait refusé le travail, avant d'être convaincue par Awa. « Je lui ai conseillé de rester faire le travail sinon, les saoudiens étaient capables de la transférer dans un endroit, ou de l'accuser de vol pour la mettre en prison », explique-t-elle.

En Arabie saoudite, les travailleuses domestiques perdent tous leurs droits, humains comme sociaux, une fois rentrées dans la demeure des employeurs. « Tu deviens la bonne à tout faire, pour ne pas dire l'esclave de la famille », raconte Awa sur qui reposa tous les travaux de la maison. « Le travail est dur, tu ne te reposes pas, tu travailles toute la journée parce que tu fais tout dans la maison : la cuisine, le linge,

⁶ Un salaire de 230 USD au lieu de 920 USD prévu initialement.

le ménage, du baby-sitter, etc. Même les grandes moquettes qu'on devait amener chez les blanchisseurs professionnels, ils t'obligent à les nettoyer pour un maudit salaire ».

Un maudit salaire Épuisée par le surplus de travail, imposant de longs moments debout, Awa fini par tomber malade, ses pieds ne cessèrent de s'enfler. Sa nouvelle maladie, elle l'expliqua par sa rencontre avec « l'esprit qui hante la maison » de sa patronne et qui aurait causé la maladie de leur fils, dit-elle, se vantant ainsi de ses dons de voyance. Malheureusement, sa maladie ne lui donne droit ni à un repos, ni à un congé médical, « à mon retour d'hôpital je continuais à travailler (...). Une fois, j'ai eu un profond malaise qui m'a fait tomber, j'ai été obligé de tirer une chaise pour m'asseoir et continuer », se plaint-elle, tout en soulignant qu'il y a d'autres traitements extrêmes qui sont réservés aux travailleuses domestiques. Ce fut le cas de sa copine qui a été vendue parce qu'elle s'était battue avec la fille de sa patronne qui lui faisait vivre l'enfer dans la maison. Heureusement pour elle, sa nouvelle famille ne pouvant plus supporter ses pleurs, lui a payé le billet de retour au Sénégal, « Ils ne sont pas tous mauvais », conclut Awa.

Awa est confrontée à cette dure réalité, même si elle n'a pas vécu de violences ou de harcèlements sexuels. Elle commença à regretter sa décision d'abandonner son emploi au pays. « J'avais un bon travail bien payé au Sénégal avec des Espagnols qui me traitaient bien, j'avais un salaire de 80.000 FCFA au début et mon ancienneté je percevais 100.000 FCFA (...), ils m'ont laissé partir à contre cœur », se confesse-t-elle, décidée de ne plus renouveler son contrat ni avec cette famille ni avec une autre dans ce pays. Rentrer au Sénégal devient son seul désir, mais elle doit obligatoirement terminer son contrat pour pouvoir récupérer ses documents de voyage et partir. « Mon contrat arrive à terme et mes patrons me traitent mieux en m'offrant des cadeaux, même une bague en or. Ils m'ont pris un billet aller-retour pour deux mois (...), mais jamais je ne reviendrai pour travailler en Arabie saoudite ». Son seul soulagement est que la bande des passeurs clandestins, qui a organisé son voyage, a été démantelée par les éléments de la Division des Investigations Criminelles (DIC) du Sénégal suite à leurs plaintes.

Une expérience qui alimente des regrets



AMINATA

Une Sénégalaise au Bénin

Aminata, 45 ans, a quitté sa belle-famille depuis 18 ans, pour rejoindre son mari au Bénin. Sans diplôme ni formation professionnelle, elle n'a pas encore réussi à avoir une carte de séjour. Femme au foyer au Sénégal, elle s'adonnait cependant à la coiffure à ses heures perdues. Confrontée aux dures réalités de la vie au Bénin, elle fut obligée de mener une activité génératrice de revenus pour aider son mari à supporter les charges familiales et opta ainsi pour la restauration.

Une adaptation culinaire Faire de la restauration au Bénin n'est pas chose aisée pour une Sénégalaise, car la plupart de sa clientèle béninoise n'a pas l'habitude de dépenser beaucoup pour se payer de la nourriture, renseigne Aminata. Au Bénin, les plats se vendent à des prix très bas, la préparation des mets ne demande pas beaucoup de dépenses, contrairement aux plats sénégalais comme le riz au poisson, dont les condiments coûtent très chers, rendant la préparation onéreuse. Heureusement pour elle, « le Bénin est un pays de carrefour. Il y a des Sénégalais qui viennent du Ghana, du Nigéria, du Cameroun et du Congo, qui transitent ici avec leurs marchandises ; ils viennent souvent manger chez moi ». Elle a aussi appris à cuisiner et à vendre les plats béninois tous les vendredis. Ironie du sort, ce sont les Sénégalais qui se tournent vers ces plats, dit-elle.

Malheureusement, elle a été obligée de fermer, car ses locaux sont sur le tracé des travaux de modernisation du pays, ce qui l'oblige à cuisiner chez elle pour aller vendre sur le lieu de travail de son mari, et diminue notablement son chiffre d'affaires. « De 25 kilos, je suis passée à 3 kilos », car tout le monde n'accepte pas de manger dans la rue. Aminata déplore ces difficultés liées aux déguerpissements qui touchent plus particulièrement les étrangers comme les Sénégalais, les Nigériens, les Burkinabés, les Camerounais et les Congolais qui sont les principaux demandeurs de locaux. « Les nationaux pour la plupart sont des conducteurs de moto pour les hommes, les femmes font le commerce dans les marchés. Ce qui fait qu'il est rare qu'un Béninois loue des locaux pour son entreprise, la plupart du temps il l'installe chez lui. Les étrangers restent donc les principaux chercheurs de place ou local ».

Elle se plaint aussi des charges fiscales. En tant que locataire, elle paye des taxes à la mairie et des impôts à l'État. Mais si le propriétaire de la maison doit de l'argent aux impôts, tous les locaux de l'immeuble sont aussitôt fermés. En plus, le prix de la location est souvent trop élevé, les bailleurs exigent une avance d'une année alors que le loyer mensuel s'élève entre 80.000 et 150.000 FCFA⁷ pour un bon local et aucune concession ne leur est faite même si les affaires ne marchent pas.

⁷ Entre 120 et 230 euros.

Le statut social comme gage de retour La situation est très difficile reconnaît Aminata, mais il est hors de question de rentrer au pays avec les mains vides. « Au Sénégal quand on n'a pas de moyens, on n'est pas respecté et on est presque écarté de la société. C'est la recherche d'un meilleur statut social qui nous pousse à émigrer ». Il y a beaucoup de Sénégalaises qui vivent dans le besoin ici, surtout les veuves, mais elles n'osent pas rentrer au pays, explique Aminata, qui souligne que les Béninois sont très accueillants. Les étrangers n'ont aucun problème d'intégration et les hommes ne font pas du harcèlement car ils respectent bien la femme.

Face au COVID... Aminata ne travaille plus depuis le début du mois de mars car, avec la pandémie, les gens évitent d'acheter à manger dans la rue même si elle fait de son mieux pour respecter les mesures d'hygiène. Ainsi, elle traverse une situation financière très difficile, malgré l'aide de l'association des ressortissants sénégalais et du Consul du Sénégal au Bénin.



SOKHNA

La légalité comme finalité

Sokhna, 55 ans, célibataire, vit en Espagne depuis 2004. Après son échec au BFEM⁸, n'ayant pas les moyens de continuer ses études dans les établissements privés, elle a tenté plusieurs concours sans succès. Sokhna quitta alors son village natal pour Dakar où elle a fait quelques années de travail domestique avant de s'envoler le 29 mars 2004 pour la région de Vito en Espagne, sur invitation de sa cousine.

⁸ Concours d'entrée à l'École Nationale de Formation en Économie Familiale et Sociale.

Arrivée en Espagne dans l'unique but de travailler et de gagner sa vie, elle accéda à son premier emploi grâce à l'intervention de sa cousine rentrée au Sénégal avant son arrivée. En effet, elle l'avait recommandée à une famille espagnole comme domestique.

**Le syndicat
espagnol
comme levier
d'intégration**

Déterminée, Sokhna a très tôt compris ses lacunes et alla ainsi chercher une solution auprès des Commissions Ouvrières (CC.OO). « Lorsque je suis venue, j'ai su qu'il fallait m'intégrer, pour ce faire, j'ai pris des cours de langue pour parfaire le peu d'espagnol que j'avais acquis au collège afin de pouvoir mieux communiquer avec les gens. J'ai également fait une formation pendant presque deux ans dans une école de cuisine pour mieux maîtriser la cuisine espagnole étant donné que je ne connaissais que la cuisine sénégalaise », raconte-t-elle, en magnifiant l'appui de cette organisation syndicale espagnole.

La grande volonté de Sokhna porta ses fruits car elle a réussi à avoir une situation administrative et sociale régulière. Elle a signé un contrat de travail en bonne et due forme avec son employeur, ce qui lui a permis d'obtenir sa carte de séjour, « J'ai une carte de séjour sur laquelle est écrit les motifs de ma présence en Espagne, sur la mienne il est marqué que c'est pour le travail », se glorifie Sokhna, qui nous apprend qu'elle s'est ensuite attelée à connaître ses droits et les prérogatives de ses patrons, « Si on travaille dans une maison, on doit connaître ses droits de même que le patron doit aussi connaître les siens, il faut aussi maîtriser son travail et ses obligations », dit-elle. Sokhna est logée par son employeur, elle estime que son patron la traite comme un membre de la famille, « Je remercie Dieu, je n'ai pas de problème parce que tous les deux nous connaissons nos droits ». Elle dit s'être bien informée avant de signer ; ainsi, les horaires, les congés, les jours fériés, les tâches, toutes ces choses qui peuvent amener des malentendus, elle affirme les avoir négociées au début. Elle bénéficie d'un repos qui commence le vendredi soir jusqu'au lundi matin, et d'un congé annuel dont elle profite pour aller voir sa famille au Sénégal.

Cependant, elle reconnaît que tout ne peut être toujours rose dans une relation de travail, « Il y a des petits couacs dont je ne pourrais pas vous parler. Mais en général, je n'ai pas encore rencontré de problèmes majeurs au travail. Mon contrat me protège ». A Vigo où elle vit, Sokhna soutient n'avoir pas entendu parler de violences ou de harcèlement dans le milieu du travail, car, les employeurs ne veulent pas être trainés devant la justice par suite d'abus, de violence ou d'exploitation, étant donné que ce problème est traité sans discrimination devant les tribunaux. Elle soutient que le racisme n'est pas lié aux relations de travail, mais il s'inscrit plutôt dans le cadre général avec la différence de peau (noire et blanche), l'éradiquer n'est pas possible, mais l'essentiel, défend-elle, c'est de tout faire dans la légalité.

Face au COVID... Depuis le mois de mars, début de la pandémie de la COVID-19, Sokhna et ses employeurs se sont installés loin de la ville afin d'éviter tout contact avec le fameux virus. Elle affirme n'avoir aucune contrainte là-bas, au contraire, tous ses droits sont respectés et il règne un bon climat social dans la maison. Cependant, elle reconnaît que ses compatriotes sénégalais ne parviennent pas à trouver du travail et c'est très difficile pour eux, surtout que leurs familles au Sénégal dépendent d'eux. Elle confirme avoir ces informations à travers ses contacts de l'Association des ressortissants sénégalais en Espagne dont elle est membre.



NDELLA

L'enfance migrante

Ndella, 36 ans, célibataire sans enfants, a quitté sa ville natale Kaffrine (à 253km de Dakar) à l'âge de 13 ans pour trouver du travail et subvenir à ses besoins. Orpheline après le décès de sa mère puis de son père 10 mois après, Ndella a fait un bref séjour au domicile conjugal de sa sœur aînée, comme le veut la stricte tradition. Mais les conditions de vie et le climat social de cette maison ne lui ont pas permis de s'épanouir comme elle le souhaitait. Elle fut obligée d'arrêter sa scolarité à l'élémentaire pour venir rejoindre sa seconde sœur dans la capitale du Sénégal.

A l'épreuve de la vie Arrivée à Dakar, plus précisément dans la commune de Yoff, Ndella trouva sa sœur mariée et vivant à l'étroit dans une seule chambre avec son époux. Elle était obligée d'apprendre à se débrouiller très vite, et si jeune. L'hébergement a été son premier souci, puisque tous les propriétaires étaient réticents à louer une chambre à une fillette de 13 ans. Elle nous confie que les soirs, pour dormir, elle se réfugiait dans l'une des écoles élémentaires de la commune, où le gardien, très compréhensif, lui prêtait une salle de classe. Avec une petite natte, elle y passait ses nuits et quittait très tôt, à 6 heures du matin, avant l'arrivée des élèves et des enseignants. Plus tard dit-elle, avec deux de ses camarades, elles parviennent à louer une chambre à 12 000 FCFA (18 euros) le mois, mais comme elles ne travaillaient pas toutes régulièrement, il était parfois compliqué de respecter le paiement et elles étaient régulièrement expulsées.

Ndella relate les dures conditions de son travail qui, selon elle, sont imputables à l'absence de contrat. L'engagement verbal, basé sur la volonté et le bon vouloir des parties, ne garantit aucun droit, raison pour laquelle les heures de travail ne sont pas respectées, les jours d'absence dus à la maladie ne sont pas payés, les salaires ne sont pas payés à temps, et les licenciements sont faits sans préavis ni indemnité. « Des fois même, tu es obligée de te bagarrer ou de chercher une intervention pour percevoir ton salaire », ajoute-t-elle. Ces difficultés avaient poussé Ndella à migrer vers la Mauritanie pour chercher des conditions de travail moins contraignantes. En effet, après sept ans de travail domestique à Dakar, elle tenta l'aventure par la route du désert. Mais deux ans de travail domestique à Nouakchott lui ont suffi pour se rendre compte que la situation à Dakar était finalement bien meilleure. Ndella décida alors de revenir dans la capitale du Sénégal pour continuer sa vie. Certes, elle n'a aucun diplôme et n'a profité d'aucune formation professionnelle, mais exerçant ce même boulot depuis son enfance, elle a fini par acquérir beaucoup d'expérience dans le domaine. C'est ce qui explique que son travail est très apprécié et qu'elle parvient à avoir des emplois de longue durée (10 ans dans une même maison).

Le droit comme nécessité

Les jeunes filles sont les plus exposées « Nous sommes les plus exposées aux violences et harcèlement au travail, surtout celles qui sont encore jeunes », confie Ndella.

En effet, les patrons, leurs fils ou même les gardiens ne cessent de nous faire du chantage sexuel ou des attouchements, « J'ai été victime de harcèlement sexuel par le mari d'une ex-patronne qui me poursuivait partout avec des déclarations malsaines, malgré mes refus, il persistait et je ne voulais pas amener des problèmes dans la famille, alors au bout de trois mois, n'en pouvant plus, j'ai démissionné », affirme Ndella qui nous apprend aussi qu'une de ses camarades a été enceinte suite à un rapport avec son patron. « Le Monsieur la menaçait pour que sa femme ne l'apprenne pas et la fille avait fini par rentrer au village. L'enfant a aujourd'hui sept ans et son père ne l'a toujours pas reconnu », soutient-elle. Une histoire similaire dont elle se rappelle, en 2004, une fille de seize ans venant de Taïba a connu le même problème avec son patron après trois ans passés chez lui comme domestique. Sa femme qui était au courant, lui avait suggéré d'avorter en échange d'une importante somme d'argent, ce qu'elle refusa. Elle alla plus tard avec sa grande sœur revendiquer la paternité, mais sans succès. Ndella soutient que malgré ses conseils, la fille n'a pas voulu aller à la Police, elle a préféré aller accoucher au village pour revenir plus tard chercher du travail.

Ndella fustige aussi le comportement de certaines employeuses, « Certaines patronnes sont jalouses et n'acceptent pas que les domestiques soient bien habillées ». En effet, lorsqu'elles imaginent que leur mari s'intéresse à toi, elles n'hésitent pas à te menacer, à te renvoyer ou à embaucher des malfaiteurs pour te frapper, « Pour trouver un travail, il faut vraiment ne pas s'entretenir physiquement parce qu'elles vont penser que tu es là pour voler leur mari », se plaint-elle.

Face au COVID... Avec la COVID-19, Ndella est restée quatre mois sans travailler ; elle a été sommée d'arrêter sous prétexte qu'elle peut attraper le virus lors de ses déplacements et être source de contamination. Elle se retrouve sans aucun revenu après avoir dépensé sa petite épargne et son bailleur va bientôt l'expulser, explique-t-elle avec peine car elle a beaucoup d'arriérés de loyer. Elle ironise en disant qu'elle compte organiser la marche des domestiques pour dénoncer leurs dures conditions de vie dans cette période de la COVID-19.

**Mon cri
du cœur** Elle exhorte les autorités sénégalaises à appliquer la Convention 189 de l'OIT sur le travail domestique pour leur permettre de sortir de cette précarité. « Cela nous facilitera, entre autres, de jouir pleinement de nos droits, de voir nos salaires augmenter et de connaître une amélioration de nos conditions de travail », dit Ndella qui remercie la Centrale syndicale UNSAS qui les organise, et lance un appel au BIT et à la caisse de sécurité sociale du Sénégal pour soutenir la cause des travailleurs et travailleuses domestiques.



ADAMA

Malgré la douleur

Adama, 32 ans, célibataire et mère d'un enfant, vit actuellement à Dubaï, après un séjour douloureux en Arabie saoudite et un retour au Sénégal. Aînée de sa famille, ayant perdu son père très tôt, elle doit désormais aider sa maman sans revenu, ainsi que ses jeunes frères et sœurs, à faire face aux besoins quotidiens de la vie. Sans diplôme ni formation, ayant arrêté ses études en classe de 4ème année primaire, elle tenta l'aventure vers l'Arabie saoudite en 2014 avec un contrat dont elle ignorait tout.

Un contrat dont les clauses étaient inconnues

Adama, arrivée en Arabie saoudite, ne comprenait pas sur quoi elle s'était engagée, car son contrat, négocié dans son dos par des intermédiaires sénégalais, ne lui permettait pas de connaître les conditions auxquelles elle devait se soumettre. « J'ai été engagée par ces Sénégalais qui recrutent des femmes ou devrais-je dire "vendent des femmes sénégalaises" comme moi, en leur cachant la vérité par rapport aux conditions de vie et de travail qui les attendent (...) Ils ont pour mission d'aller chercher des travailleuses sénégalaises mais ne se soucient même pas des conditions dans lesquelles elles exercent, encore moins à quelle adresse elles vivent, pourtant, ils gagnent beaucoup d'argent sur leur dos ».

Arrivée en Arabie saoudite, elle est recueillie, après cinq heures d'attente à l'aéroport par une dame. Elle a ensuite roulé sur beaucoup de kilomètres, faisant des détours et des contours pour qu'elle ne puisse pas reconnaître le chemin, pour finalement l'amener dans une très grande maison. « Celui qui a organisé mon voyage n'est même pas venu à l'aéroport, il ne connaissait ni mon employeur, ni sa maison, je pouvais même être tuée sans qu'il le sache », se plaint Adama.

Etant la seule domestique de cet immeuble (R+2), elle assurait non seulement les travaux ménagers, mais aussi la garde des enfants. Elle avoue qu'elle travaillait 24h sur 24 sans pause et on la réveillait à n'importe quelle heure de la nuit, pour un rien, juste pour la déranger. Elle cuisinait jusqu'à quatre fois par jour et on ne lui donnait ni à manger ni à boire, même le chat était mieux traité qu'elle, affirme Adama qui payait son repas de sa propre poche avec l'aide du chauffeur qui le lui ramenait en cachette.

Adama a subi beaucoup de violence verbale avec du harcèlement moral, « On te crie dessus pour un rien, on critique ton travail même si c'est bien fait, pour vous faire souffrir, ils mettent la maison sens dessus sens dessous et vous obligent à tout ranger », déplore Adama qui, même si elle n'a jamais subi de violence physique ou sexuelle comme elle l'affirme, garde encore les séquelles d'une souffrance psychologique profonde.

Une souffrance morale profonde

Toute cette souffrance pour un salaire (150.000 FCFA/ 230 euros) qui ne pouvait même pas satisfaire ses seuls besoins. Adama décida alors d'arrêter ce travail, elle ne pouvait plus supporter les dérives de sa patronne et ne voulait non plus y répondre, « Ils vous provoquent

et vous devez à tout prix avoir de la maîtrise, car c'est trop risqué dans ce pays de se faire arrêter par la police », informe-t-elle. Cependant, elle ne pouvait s'en aller car sa patronne refusa de lui remettre son passeport, prétextant d'importantes sommes d'argent, dont 300.000 FCFA (450 euros) d'argent de poche pour Adama, qu'elle aurait remis aux intermédiaires. « J'étais choquée, car je ne pensais pas qu'un Sénégalais puisse se comporter ainsi envers ses compatriotes », déplore-t-elle, impuissante. Heureusement, elle avait gardé sa carte de séjour, et avec l'aide d'un ami, elle prendra la fuite avec une collègue vers Djeddah pour vivre une nouvelle aventure professionnelle après un an et quatre mois passés dans ce lieu resté à jamais inconnu pour elle.

La fuite pour s'extraire du piège « Nous nous sommes débrouillées pour partir à Djeddah. Là-bas, on a eu notre indépendance et on a commencé à travailler librement sans contrainte et on a été bien traité. Sans liens contractuels, les employeurs étaient conscients qu'on pouvait partir à tout moment si on n'était pas satisfait. Nos salaires ont été doublés parce que nous étions venues par nos propres moyens », renseigne Adama qui dit avoir reçu des appels de menaces et d'intimidations pendant trois mois, sans jamais s'inquiéter car elle avait retrouvé la liberté à Djeddah.

En 2017, le Gouvernement sénégalais **L'échec d'un retour sans lendemain** décida de rapatrier tous ses citoyens en situation administrative irrégulière dans ce pays du Golfe, Adama n'a pas été épargnée. Arrivée au pays, elle et ses camarades, sur la demande de l'Etat, se constituèrent en GIE⁹ après avoir suivi des formations sanctionnées par des diplômes. Après maintes promesses de financement non tenues, « L'attente fut longue et incertaine », dira-t-elle, et face à l'absence de moyens pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, Adama, tenta à nouveau l'aventure cette fois vers Dubaï. « J'ai décidé de revenir dans les pays du Golfe malgré ce que j'ai vécu en Arabie saoudite pendant quatre ans », déclare-t-elle.

⁹ Groupement d'intérêt économique.

Face au COVID... Trois jours après son arrivée en mars 2020 à Dubaï, Adama fut confinée à cause de la COVID-19. Elle n'a encore ni carte de séjour ni carte consulaire, mais le gouvernement leur a donné un délai qui va jusqu'en décembre 2020. Elle a réussi à obtenir un emploi comme vendeuse dans un magasin, sans contrat de travail, car dit-elle, « Je ne travaillerai plus jamais sous contrat dans les pays du Golfe, j'en ai déjà fait la mauvaise expérience. Je préfère avoir une relation de travail souple, ainsi, si je ne suis pas satisfaite, je pars librement ». Elle dit être venue pour gagner de l'argent et ensuite rentrer pour investir dans son pays, « Je n'ai pas prévu de rester définitivement ici », se persuade-t-elle.



OULIMATA

Une coiffeuse au rêve brisé

Oulimata Gueye, 31 ans, vit au Maroc depuis 2014. Elle n'avait que 25 ans quand elle a foulé le sol du Royaume chérifien avec l'ambition d'y exercer son métier de coiffeuse pour lequel elle a obtenu un diplôme en 2011. Issue d'une famille modeste, avec un père très âgé, elle a très tôt abandonné ses études pour chercher du travail, d'abord au Sénégal avant de tenter plus tard l'aventure vers le Maroc.

Oulimata n'a pas abandonné ses études par choix, « J'ai voulu très tôt travailler parce que l'aînée de notre famille est une femme sans revenu et mon père très âgé, peinait à satisfaire nos besoins quotidiens. Ainsi, je devais lui venir en aide. C'est ce qui m'a poussé à arrêter mes études et suivre une formation en coiffure. C'est par la suite que j'ai été tentée par la migration ».

Le mauvais choix Après avoir obtenu son diplôme, Oulimata a pu travailler dans un salon de coiffure au Sénégal, réalisant ainsi son rêve. « Mon rêve était de faire de la coiffure mon métier », mais elle fut tentée par la migration sous l'influence d'un oncle qui vit au Maroc. Elle fut obligée d'acheter un billet aller-retour, Sénégal-Maroc-Sénégal à presque 500.000 FCFA (760 euros), tout en sachant qu'elle partait pour s'installer, « Mais c'était le seul moyen, car on ne vous demande pas de visa, mais pour le séjour ou le contrat de travail si, alors que je ne possédais ni l'un ni l'autre », explique-t-elle.

Arrivée au Maroc, un couple marocain lui proposa le travail de baby-sitter pour leur bébé de cinq mois, ce fut sa première expérience professionnelle. Elle l'exerça avec beaucoup d'amour et d'espoir, car le couple lui avait promis de lui régler sa situation administrative. Ils n'ont jamais tenu leur promesse, pourtant, elle a patienté durant cinq bonnes années dans ce travail qui devait juste être temporaire. Oulimata qui dit être restée durant tout ce temps par espoir mais aussi grâce au chef de famille qui la traitait comme sa sœur. « Le papa du bébé était tellement gentil, il me disait que j'étais sa sœur, on discutait très souvent (...). Quant à sa femme, elle était très hostile, elle ne m'aimait pas beaucoup, elle me jalousait en fait », informe-t-elle.

Promesses non tenues

Oulimata déçue, décida de mettre fin à ses faux espoirs en démissionnant, « Un jour, j'en avais vraiment marre, je leur ai dit que je repartais au Sénégal alors que je restais bel et bien au Maroc », dit-elle en rejetant toute la faute sur sa patronne qui se serait interposée pour qu'elle n'obtienne pas sa régularisation. De cette femme, elle garde de mauvais souvenirs, « A table, elle me servait toujours sur l'assiette la plus petite, du coup je n'étais jamais rassasiée, finalement j'achetais de petites gâteries que je mettais dans mon sac pour les manger dans ma

chambre ». Elle affirme qu'elle complétait souvent l'argent de la popote, mais sa patronne faisait tout pour l'empêcher de maîtriser leurs plats. Curieuse, elle finit par devenir un vrai cordon bleu. Toujours loin de son rêve de coiffeuse, Oulimata continue dans le travail domestique, métier qu'elle exerce maintenant depuis août 2019. Elle est passée par une agence privée de recrutement, moyennant 300 dinars pour les frais de dossier. C'est plus rassurant dit-elle, « Quand une agence te propose un emploi, si tu ne t'y plais pas, elle t'en cherche un autre ».

L'épuisement à domicile Oulimata revient sur son calvaire lors de son premier emploi d'aide ménagère. « Au début, j'avais un jour de repos tous les 15 jours. Mais quand je devais le prendre, je devais d'abord faire tout un tas de surplus de tâches avant de partir totalement épuisée et il fallait au moins deux heures de trajet à pied pour arriver chez moi ». Elle se plaint aussi du rythme infernal. « Tu restes debout du matin au soir, à chaque fois que tu finis une chose, ils te donnent autre chose à faire, jusque tard dans la nuit. Point de repos. Ils t'épuisent, jusqu'à ce que tu ne sentes plus ton corps, pour un salaire dérisoire », se plaint Oulimata qui devait en plus supporter les cris et les critiques des autres membres de la famille. N'en pouvant plus, elle décida d'arrêter.

Actuellement, elle travaille avec une autre famille, et affirme « J'ai posé des conditions claires avant d'entamer ce nouveau boulot ». Cependant, elle n'a pas encore réussi à avoir de contrat, puisque n'ayant toujours pas de carte de séjour.

Face au COVID... La pandémie de la COVID-19 a perturbé la situation de travail presque supportable de Oulimata. Elle était partie en voyage avec sa patronne quand la pandémie avait pris de l'ampleur (du 02 mars au 11 avril), dans un endroit très enclavé. Ce fut une période très dure pour elle, « Je travaillais jour et nuit dans une maison immense, je me réveillais à 5h du matin, après la prière, je commençais à travailler à 7h jusqu'à 19h du soir. Je faisais la cuisine, le ménage et tout », confie Oulimata, qui espère que la situation va redevenir normale suite à son retour avec sa patronne.



MAMA

Le destin bousculé

Divorcée et mère d'un enfant, Mama, 28 ans s'est installée en Tunisie en 2017. Gérante dans une boulangerie au Sénégal, elle était simplement venue accompagner sa tante pour un traitement médical de deux mois, mais le destin en a décidé autrement et elle resta en Tunisie pour travailler.

La jeune sénégalaise était loin d'imaginer qu'elle allait passer autant de temps dans ce pays. Mama est restée en Tunisie sur proposition de sa tante qui lui a conseillé de rester travailler, elle l'a même recommandée à une famille tunisienne pour laquelle Mama finit par travailler en tant que domestique. Et c'est là-bas que sa souffrance a commencé, dit-elle, tout en avouant que ce n'était pourtant qu'un avant-goût de ce qui l'attendait. En fait, après quelques mois, elle a été transférée chez un membre de la famille de l'employeur qui avait trois enfants. Elle devait s'occuper des jumeaux et de leur grande sœur, en plus de tous les travaux ménagers. « Cette dame m'a fait tellement souffrir », confie la jeune Mama, sans diplôme, n'ayant pas fait d'études poussées.

Un travail sans répit Mama affirme que sa tante, en la recommandant à cette famille, était loin de se douter de la vraie nature de ces personnes. Elle dit avoir vécu les trois mois les plus longs et les plus durs de sa vie, « Ma patronne était très colérique, même quand elle avait des problèmes avec son mari, elle déchargeait sa colère sur moi, elle tapait ma porte au milieu de la nuit et criait comme si j'étais responsable de quelque chose. Elle faisait pleurer ses enfants et me criait dessus pour que j'aie les consoler. Elle me faisait travailler à n'importe quelle heure de la nuit, je n'avais aucun temps de repos ». Mama finit par informer sa tante pour lui raconter son calvaire, mais elle pense que cette dernière ne comprenait pas et ne mesurait pas la situation.

Mama finit par démissionner à la suite d'une altercation avec sa patronne qui, un jour en colère contre son mari, a soudainement débarqué dans sa chambre et s'est mise à lui crier dessus en lui disant d'aller se doucher parce qu'elle sentait mauvais. Ne pouvant plus supporter la situation, elle s'est disputée avec elle, il était 1h du matin. Sortie pour prendre l'air, elle a failli se faire arrêter par la police sur signalement d'un voisin « Heureusement le mari est intervenu en leur disant que j'étais avec lui, sinon ils allaient m'embarquer, vu que je n'avais pas de carte de séjour, ils allaient certainement me rapatrier », raconte Mama.

Mais avec de lourdes charges, surtout le loyer, elle a dû accepter rapidement sans condition un autre emploi domestique

Des patronnes dont la colère ne connaît pas de limites

« Je ne voulais pas me retrouver sans ressources à la fin du mois et je n'avais personne pour m'aider », déclare Mama. Cette dernière, par manque de chance, tomba sur une patronne qui, en plus de tous les travaux ménagers, lui faisait laver sa voiture, et même son chien avant qu'elle ne dépose sa démission, dit-elle avec chagrin.

Elle parvient à avoir un troisième emploi de domestique, mais rencontra les mêmes difficultés, sinon même pire, car elle ne mangeait que le soir, une fois rentrée chez elle. Toute cette souffrance pour un salaire si dérisoire. Depuis, trois ans ont passé, sans aucun projet réalisé, ne gagnant pas assez pour payer son loyer, ni pour envoyer de l'argent à sa famille ou même pour simplement satisfaire ses propres besoins. Pourtant, elle soutient que l'absence de contrat de travail n'est pas tellement une mauvaise chose « Nous ne travaillons pas sous contrat, ce qui fait que les employeurs peuvent nous renvoyer quand ils veulent, mais nous aussi, nous pouvons arrêter quand les conditions de travail ne nous satisfont plus », explique-t-elle.

La tentation de la traversée face à l'impasse administrative

Cependant, elle dénonce la difficulté d'accéder à la carte de séjour, « Elle est réservée aux étudiants étrangers (...), la validité ne dure qu'un an alors qu'il faut attendre au moins sept mois avant de pouvoir la récupérer » se plaint-elle. Elle souligne aussi le comportement raciste de certains Tunisiens conservateurs, tout en avouant qu'elle n'a pas connu de violence ou de harcèlement sexuel, parce qu'elle fait tout pour éviter les hommes, surtout les maris de ses patronnes.

La vie en Tunisie est dure à tel point que, « Des fois tu as envie d'aller vers l'Europe, mais la seule possibilité qui s'offre à toi c'est la mer et beaucoup de gens y meurent; on ne connaît même pas le nombre. Mais les noirs sont tellement fatigués de la vie d'ici, qu'ils préfèrent prendre la mer malgré tous ses dangers », dénonce Mama qui nous apprend qu'en plus des dangers, il y a beaucoup d'arnaques dans ce trafic. « Les passeurs tunisiens demandent aux immigrés 3000 dinars¹⁰ pour les emmener en Italie et cette somme doit être

¹⁰ L'équivalent de 900 euros.

payée avant le départ, ils attendent alors que tout le monde soit à bord pour appeler la police avec qui ils ont fait le deal pour arrêter les passagers. Ainsi, ils perdent leur argent et se font arrêter », affirme-t-elle.

Face au COVID... Avec la pandémie du coronavirus, Mama a traversé des moments d'inquiétude et ne cesse de prier fort pour ne pas être contaminée. Elle est restée trois mois sans travailler, heureusement, son patron lui envoyait chaque mois de quoi se nourrir, en plus des 40.000 FCFA (environ 60 euros) d'aide à la diaspora sénégalaise¹¹. Actuellement, elle a repris son travail, mais traîne des arriérés de loyer et de factures d'eau et d'électricité. Mama plaide pour la baisse des pénalités pour les migrantes et migrants en situation irrégulière, « Au niveau de l'aéroport avant de partir, on donne 3000 dinars soit 600.000 FCFA, c'est dur »¹², informe-t-elle.

L'interviewée a préféré témoigner sous anonymat. Mama est un nom d'emprunt.

¹¹ Les autorités sénégalaises ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les Sénégalais de la diaspora en situation de précarité durant la pandémie.

¹² Dans le cas d'un éventuel départ, la réglementation tunisienne prévoit une pénalité pour les étrangers ayant séjourné en situation irrégulière.



KINÉ

Confronter l'intolérable

Kiné, 50 ans, mère et femme originaire de Gambie, vit en Mauritanie depuis plus de sept ans. Venue rejoindre sa mère restauratrice après le décès de son fils aîné, Kiné, qui n'a fait ni études ni formations, est pourtant déterminée à gagner sa vie à Nouakchott. Elle choisit ses activités professionnelles au gré des opportunités du moment, soit comme domestique, soit comme restauratrice, ou simplement en travaillant pour son propre compte, l'essentiel pour elle c'est de parvenir à satisfaire ses besoins. Élevée par une brave grand-mère, elle maîtrise toutes les tâches ménagères, ce qui lui vaut beaucoup de succès auprès de ses patronnes.

Au début, Kiné avait peur de quitter son pays, car, elle n'avait connu que la Gambie¹³ où elle avait travaillé dans une usine de poisson. En plus, elle ne savait pas quoi faire comme travail une fois sur place. Mais son éducation aidante, elle décida d'être cuisinière dans des familles mauritaniennes, puisque sa grand-mère le lui avait si bien appris. Quelques temps après son arrivée, sa mère rentra au Sénégal car les affaires ne marchaient plus pour elle ; mais Kiné choisit de rester, déterminée à tirer son épingle du jeu, avec ses atouts liés à sa personnalité. « Il faut avoir un caractère ferme, une personnalité et une dignité pour pouvoir travailler dans leurs maisons ».

Un rythme infernal Kiné cuisinait jusqu'à trois plats pour un seul repas du jour, car, ils ont des goûts différents dans une même maison (intolérance au sel, au piment, etc.), et qu'il fallait satisfaire chaque membre de la famille. Elle avait même les pieds enflés du fait qu'elle restait debout du matin au soir. « C'est très dur » martèle Kiné, qui en plus, dormait dans des endroits inconfortables après ses longues heures de travail sans pause ni repos. Mais le plus insoutenable pour elle, ce sont les humiliations et les comportements discriminatoires, « Mon ex-patron ne voulait même pas que je l'approche, il disait que les Sénégalaises sentent mauvais, j'étais souvent dans la rue et à l'heure du dîner, je les servais puis j'allais me coucher tranquillement sous les escaliers », confie Kiné qui rajoute que, malgré toutes ces peines et souffrances, des fois, elle devait en plus demander et réclamer son salaire. Il est arrivé même qu'elle travaille pour quelqu'un qui était simple locataire, donc quelqu'un qui, du jour au lendemain, pouvait déménager sans lui payer son salaire.

Kiné n'a jamais été victime de **La menace permanente de harcèlement sexuel**, elle ne se laisse pas faire, dit-elle. Cependant, elle dénonce et partage ces situations déplorables, « Un jour, une domestique m'a rapporté que son patron l'appelait chaque jour pour lui demander du jus et que quand elle arrivait dans la chambre, elle le trouve tout nu ». Heureusement dit-elle, la fille sous ses conseils refusa de jouer le jeu, même si son chef a essayé de la convaincre en lui disant que ses ex-domestiques n'ont jamais refusé. Elle admet avec peine que certaines jeunes filles sont facilement influençables même si d'autres arrivent à garder leur dignité.

¹³ La Gambie est un pays quasiment enclavé dans le Sénégal.

Le travail des jeunes filles Selon Kiné, les Maliens amènent des enfants de dix ans pour travailler comme domestiques en Mauritanie. Ces dernières sont assujetties à des violences physiques et verbales, elles tombent souvent sur des patrons violents qui les frappent et les blessent, elles vivent aussi dans des conditions dégradantes, dorment dans les cuisines ou sous les escaliers par exemple. Elle a vécu cette situation dans la maison où elle travaillait, où une petite domestique de dix ans se faisait maltraiter par la patronne. La femme ne cessait de la frapper pour des raisons insignifiantes, déplore Kiné, des fois juste parce qu'elle a échangé des propos avec son enfant, ou simplement parce qu'elle s'est voilée. Ne pouvant plus supporter la situation, Kiné prenait souvent la défense de la pauvre petite. Mais puisque la situation ne cessait d'empirer, elle réussit à joindre la mère de la fillette pour la convaincre de la ramener « Je lui ai dit que si elle ne prend pas sa fille, celle-ci risquait d'être tuée et que l'argent ne vaut pas les méchancetés qu'elle est en train de subir ».

Certains employeurs ne respectent pas les droits des travailleurs étrangers, soutient Kiné qui en a fait les frais. Après avoir travaillé deux mois dans un restaurant sans percevoir de salaire, et ne sachant pas où trouver de l'aide, elle est allée à la police pensant régler son problème. « J'ai cherché une intervention partout en vain, alors je suis allée à la police, mais ils m'ont dit qu'ils pouvaient m'aider à condition qu'on partage l'argent après...», se plaint-elle.

La corruption fait face à la justice

La reconversion pour aller de l'avant Kiné a beau changé d'employeur, et malgré son caractère, elle se trouva toujours confrontée aux mêmes difficultés. « Je ne me laisse pas faire, alors je me querelle tout le temps avec mes patrons car je n'accepte pas ce qu'ils me font : les cris, les humiliations, les rabaissements, la surcharge de travail, les tâches pénibles. Je leur dis qu'on ne me manque pas de respect à cause du boulot ». Elle décida alors d'arrêter le travail domestique, car en plus, dit-elle, prenant de l'âge, elle avait besoin de repos et d'un peu plus de confort.

Maintenant, Kiné vend des jus et des crèmes glacées, « J'ai acheté un frigo pour commencer à travailler pour mon propre compte », dit-elle. Cependant, comme elle faisait bien son travail de cuisinière, ses anciens patrons ne cessent de l'appeler pour qu'elle revienne ; mais elle affirme avoir fini avec le travail domestique pour toujours.

Face au COVID... Kiné affirme que la pandémie du coronavirus a beaucoup affecté son travail actuel. Devenue vendeuse de rue, elle est obligée de rester à la maison à cause des mesures de confinement, ce qui a fait baisser drastiquement son chiffre d'affaires. Actuellement, elle n'arrive pas à écouler ses produits à partir de sa maison, se trouvant ainsi dans une situation financière difficile, d'autant plus que l'aide à la diaspora sénégalaise, selon elle, ne lui est pas parvenue.

L'interviewée a préféré témoigner sous anonymat. Kiné est un nom d'emprunt.



MAME

La régularité pour faire valoir ses droits

Madame Bousso, 56 ans, vit en Espagne depuis 1993. Mariée, elle abandonna ses études en classe de 3^{me} année secondaire pour se tourner vers la formation professionnelle. Elle est titulaire d'un diplôme en dactylographie qui ne lui a pas permis une intégration professionnelle après son arrivée en Espagne. Alors, elle porta son choix sur le commerce après une courte expérimentation du travail domestique.

Un diplôme sans équivalence Arrivée en Espagne, Mame Bousso découvre avec regret que son diplôme n'est pas reconnu et qu'il ne pouvait lui permettre d'obtenir un emploi comme elle le pensait. « Quand tu as un diplôme au Sénégal et qu'il n'est pas homologué au niveau des communautés européennes, tu n'as pas la possibilité de travailler avec », confirme-t-elle.

Elle devait vite s'intégrer et décrocher rapidement un emploi pour subvenir à ses besoins. Elle commença à prendre des cours de langue espagnole et à faire en même temps du petit commerce. **La course sans fin** Activité économique dans laquelle elle n'avait aucune expérience, « Je n'avais jamais essayé le commerce au Sénégal, mais c'est ce qui s'imposait à moi », dit-elle. Son apprentissage linguistique terminé, elle tenta ensuite le travail domestique, mais les conditions difficiles l'ont vite découragée, raconte-t-elle, « J'y ai passé des années très difficiles ; après, j'ai su que cela ne me convenait pas ». Elle n'a pas pu supporter la précarité et les situations de violation de droit qui riment avec ce boulot « J'ai une amie qui a travaillé trois à quatre ans en tant que domestique, mais à chaque fois qu'elle faisait six mois on la renvoyait puis on la reprenait six mois après pour ne pas lui faire un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Mais, il n'y a pas de solution pour elles, on les utilise comme ça pour contourner la loi ». Madame Bousso n'a fait que deux ans de travail domestique, mais cela lui a suffi pour se rendre compte de la dure réalité de ce métier. Ainsi, n'ayant pas d'autre choix, elle se retourna exclusivement vers ses activités commerciales. Madame Bousso a réussi à régulariser sa situation. Sa carte de séjour en main, elle peut accéder à toutes les opportunités professionnelles et aux aides sociales. « J'ai une carte de séjour de dix ans renouvelable. Si je veux aussi, je peux déposer pour obtenir la nationalité ». Mais la régularité a un coût, « Il faut payer la sécurité sociale qui est très chère, chaque mois, et également la place que tu occupes (espace de vente) à hauteur de 500 euros par an », ces montants sont directement prélevés dans ton compte, dit-elle.

Un statut régulier onéreux mais gage de sécurité sociale

Être en situation régulière a beaucoup d'avantages, non seulement personne ne te dérange, tu ne crains aucune autorité de contrôle, et, en cas de chômage tu es couverte par des indemnités. « Si tu es immatriculé à la sécurité sociale, comme moi, le bureau te donne tous les mois une somme pour subvenir à tes besoins », informe-t-elle. Ce fut son cas durant la pandémie de la COVID-19, et c'est aussi le cas de son amie domestique, « Ma copine avait la possibilité de signaler sa condition de chômage à l'INEM (Instituto Nacional de Empleo) et durant les six mois où elle ne travaillait pas elle percevait jusqu'à 400 euros par mois », dit-elle.

Elle dénonce aussi quelques désagréments dans son activité commerciale. « Au-delà du fait qu'on privilégie les nationaux dans l'attribution des espaces de vente, ta place est souvent attribuée à quelqu'un d'autre quand tu pars en congé sous prétexte que tu as duré là-bas », confie-t-elle. Heureusement que dans cette situation, il y a la plage où les places sont libres, informe Bousso qui précise que tel n'a pas toujours été le cas, il a fallu un long combat avec l'accompagnement du syndicat espagnol, les Commissions Ouvrières (CC.OO), pour en arriver là. « Au début, on se faisait chasser à chaque fois qu'on prenait place sur la plage pour vendre, mais on a dû revendiquer avec le syndicat, et finalement ils nous ont accordé le droit d'y faire du commerce ».

Un combat qui reste permanent

Madame Bousso affirme vivre dans une ville où les travailleuses migrantes, domestiques ou autres ne sont pas victimes de violences ou de harcèlements physiques ou sexuels. « Je n'ai jamais vécu ou entendu parler de violence ou de harcèlement sexuel dans la zone où je suis, même pas dans les usines de poisson où les femmes sont nombreuses à y travailler », confirme-t-elle. Elle nous apprend aussi que ce genre de plainte est très pris au sérieux et est jugé équitablement. « Sur ce plan, on a les mêmes droits quelle que soit notre couleur de peau », rassure-t-elle.

Face au COVID... Elle est restée confinée durant quatre mois à la maison sans pouvoir sortir travailler. Ainsi, malgré sa couverture sociale, lui donnant droit à une subvention, elle a des problèmes pour payer son loyer et envoyer de l'argent au Sénégal, car, renseigne-t-elle, cette somme ne représente pas grand-chose comparée à ce qu'elle gagne en période d'activité. Mais le plus dur pour elle aujourd'hui, c'est cette peur d'attraper la maladie, elle a même annulé un rendez-vous à l'hôpital par crainte d'être contaminée. « Outre les problèmes d'argent il y a une question de santé et de survie. On prie Dieu pour que rien ne nous arrive », lance-t-elle. Madame Bouso est la présidente régionale d'un Dahira (regroupement de musulmans de la même confrérie), elle organise aussi la solidarité en cette période de crise, « L'association bénéficie tous les mois de la part des autorités espagnoles de denrées alimentaires (...) qui sont redistribuées même à ceux qui ne sont pas membres, il suffit de se munir du Padron¹⁴ qui montre que tu es de la région pour bénéficier de cette solidarité », déclare-t-elle.

¹⁴ Diminutif de Empadronamiento : certificat de résidence délivré par les autorités locales.

**PERSPECTIVE SYNDICALE,
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS**

DEROULEMENT DES ENTRETIENS

Répartition géographique des cibles

Nous avons mené 30 entretiens. Les femmes interviewées sont réparties dans les pays suivants :

- **les émigrées** : Italie, Espagne, Arabie saoudite, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Bénin ;
- **les immigrées** : Guinée-Bissau, Congo, Italie, Togo et les migrantes;
- **les interurbaines** : Kaffrine, Sandiara.

Plus de 15 interviews ont été exploitables. Nous avons eu recours à différents moyens pour accéder à ces femmes : par le biais des migrantes que nous soutenons, des familles, des contacts associatifs. Nous avons également fait appel aux contacts des camarades points focaux du collectif RSMMS qui nous ont facilité les mises en relation.

Les avantages de l'outil utilisé

Tous les entretiens se sont déroulés à travers une application de téléphonie mobile. Cet outil s'est avéré plus adapté au contexte (semi-confinement ou confinement, restriction des transports et interdiction des rassemblements) et du fait de la présence à l'étranger de la majorité des femmes interviewées...

Les avantages de l'application ont été les suivants :

1. Toutes les femmes en disposent dans leur téléphone et y sont habituées,
2. Son utilisation est très facile et ne demande aucune assistance extérieure,
3. Avec leurs écouteurs, elles pouvaient s'exprimer sans interrompre leur travail,
4. Elles disposaient facilement de connexion, soit au niveau de leur lieu de travail, ou pour celles qui en demandaient, j'envoyais des Pass connexion par Internet,
5. Elles pouvaient discrètement faire l'entretien sans attirer l'attention de leur employeur.

Les difficultés rencontrées

1. Les nombreuses interruptions lors des interviews font souvent perdre le fil des thèmes abordés et créent des répétitions ;
2. La longue attente d'une réponse qui peut durer des jours et souvent on finit par perdre la cible ;
3. La réticence de certaines migrantes à se confier à une personne inconnue ;
4. Les sujets considérés comme tabous bloquent certaines femmes qui souvent préfèrent ne pas continuer leur récit ;
5. Certains messages audio sont inaudibles, soit parce que la personne ne veut pas que son entourage ou son employeur entende ce qu'elle dit, soit à cause de la mauvaise qualité de la connexion.

OBSERVATIONS ISSUES DES INTERVIEWS

1. Les femmes interviewées ont en général emprunté la voie régulière pour entrer dans les pays d'accueil, soit à travers un contrat, soit une invitation, et dans certains cas à travers un regroupement familial qui débouche sur une carte de séjour. Pour la majorité, elles restent après la durée légale du séjour ou à la fin de leur contrat et tombent ainsi dans l'irrégularité.
2. La plupart des femmes migrantes ont un niveau d'étude très faible et n'ont pas de diplôme professionnel. Ce qui facilite les faux contrats des agences de recrutement clandestines ou trafiquants, car elles ne sont pas en mesure de lire les clauses avant de signer. Ces violations liées à ce type d'intermédiation se poursuivent dans le pays d'accueil européen. Elles sont presque toutes dans le secteur de l'économie informelle et font pour la plupart le travail domestique.
3. Pour celles diplômées, elles se trouvent confrontées à la non reconnaissance, la non réciprocité en matière de diplôme. Ce qui fait qu'elles sont obligées d'occuper des emplois informels qui ne correspondent pas à leur qualification professionnelle et qui débouchent sur des situations de non-droit.
4. Les femmes migrantes interviewées ont presque toutes subi des situations de violence ou de harcèlement au travail, sur le plan moral. Rares sont celles qui acceptent de vous faire part réellement des cicatrices qu'elles gardent au fond d'elles-mêmes. Elles disent ouvertement « Je ne peux pas tout vous dire », « Je préfère ne pas parler de ça », etc. Mais, on arrive à deviner la profondeur de leur émotion quand la personne marque une pause ou bien se déconnecte automatiquement dès que tu abordes une question ou une thématique. Quand elles vous parlent d'agissements à connotation sexuelle, c'est souvent à une amie ou une voisine qu'elles prêtent ces faits.
5. Toutes les femmes migrantes à des degrés différents ont vécu ou vivent le racisme au niveau des pays européens et arabes, que cela soit dans la vie courante ou au niveau des relations professionnelles.
6. Les travailleuses migrantes ne connaissent souvent pas les voies de recours pour obtenir justice en cas de violation de leurs droits. Mais surtout, elles ont peur ou n'ont pas confiance pour porter les différends de travail au niveau des instances des pays d'accueil.
7. Les femmes migrantes, du moins la presque totalité des interviewées, ignorent les instruments et même l'existence de l'OIT et sont peu informées de la législation de leur pays d'origine.

8. Ces femmes migrantes sont presque toutes membres d'une association qui prend la forme de groupe solidaire communautaire, mais ne sont affiliées à aucune organisation syndicale, même si certaines d'entre elles en reconnaissent l'intérêt.
9. Presque aucune d'entre elles n'est satisfaite de l'accompagnement de leurs autorités diplomatiques ou consulaires en matière d'accès à l'emploi et d'assistance en cas de conflit de travail.
10. Toutes ces femmes ont subi de manière brutale les impacts de la COVID-19 sur le plan professionnel. Non couvertes en matière de sécurité sociale, elles sont dans une situation économique très difficile à laquelle s'ajoutent le stress du confinement et la peur d'attraper la maladie. Souvent, l'aide qu'elles reçoivent est en nature (nourriture et produits désinfectants), alors que la problématique du logement constitue leur priorité.

MISE EN PERSPECTIVE DE CERTAINES PROBLÉMATIQUES

Le cadre réglementaire crée la vulnérabilité et engendre la précarité

La situation administrative irrégulière est la première source de fragilité et expose la travailleuse à la précarité. Nous sommes au cœur de la problématique de l'accès à l'emploi décent. En cas de conflit de travail, les migrants souffrent de non-assistance juridique et ont peur de porter l'affaire devant la justice, surtout pour ceux ou celles qui sont en situation irrégulière. Sans compter le fait que les agences d'emploi privées n'accordent aucun intérêt au respect des droits des employés face à une clientèle peu soucieuse de ces considérations. Les impacts socio-économiques de la COVID-19 ont également remis au cœur des discussions l'importance d'un système de protection sociale inclusif qui permet aux migrants de bénéficier des mêmes garanties sociales que les nationaux.

La reconnaissance des qualifications professionnelles et des diplômes

Les gens migrent pour la plupart sans aucun acquis professionnel en mesure d'être valorisé sur le marché de l'emploi du pays de destination, c'est la difficulté de la non-qualification des migrants. Pour ceux ayant suivi un cursus dans le pays d'origine, ils sont souvent confrontés à la non-réciprocité, ou la non-reconnaissance des diplômes entre certains pays d'Afrique et d'Europe.

L'esclavage moderne et le travail forcé

La problématique de l'esclavage moderne et du travail forcé ressort bien des récits des travailleuses domestiques, favorisée par le système « KAFALA » au Moyen-Orient, ou qui prend d'autres formes dans les exploitations agricoles d'Europe du Sud.

Le racisme au cœur des sociétés

Les considérations ou traitements liés à la couleur de la peau sont toujours d'actualité, c'est la problématique de la discrimination, du racisme et de la xénophobie qui fait écho à l'ensemble des témoignages et qui traverse les frontières.

L'organisation et l'adhésion des travailleurs migrants

Les migrants ne sont pas encadrés par les syndicats, leurs droits sociaux ne sont pas respectés et les employeurs sont très rarement inquiétés. Est-ce les migrants qui doivent aller vers les syndicats, ou est-ce les syndicats qui doivent aller vers les migrants ? La syndicalisation des travailleurs migrants quel que soit leur statut, constitue un enjeu majeur de solidarité et de lutte qui interpelle le mouvement international des travailleurs.

L'assistance des autorités représentatives du pays d'origine

Les migrants qui sont en situation irrégulière hésitent à se rendre auprès de leurs propres autorités diplomatiques. S'ils le font en cas de difficultés, ils ne sont pas assistés.

Les normes internationales du travail inaudibles

Les normes de l'OIT ont pour objet de garantir les droits et les acquis sociaux en matière de travail pour tous les travailleurs/euses sans discrimination. Elles restent pourtant inconnues de la plupart des travailleurs/euses migrants. Il se pose donc la problématique de la promotion des normes internationales du travail, de leur ratification et application par les Etats.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Pour de vrai

L'accès à la protection sociale des travailleurs migrants-es doit être une priorité et un enjeu pour toutes les parties prenantes à la défense des droits. Nous appelons les Etats à étendre leurs systèmes de sécurité sociale et de protection sociale à tous les migrants et migrantes, sans discrimination aucune. La protection sociale pour tous ne doit plus être un slogan mais une réalité au regard des différents engagements internationaux¹⁵. L'accès aux services sociaux de base doit être lié à une considération humanitaire et non statutaire. Il est temps que ces instruments servent de référence pour toutes les politiques sociales publiques.

Pour un meilleur accès aux droits

Les inspections du travail des pays d'accueil doivent exercer plus de contrôle pour faire respecter le droit du travail car les travailleurs migrants-es au niveau des entreprises souffrent énormément des abus et des violations de leurs droits sociaux. Les Etats doivent mieux veiller sur l'application de leur législation nationale, et son harmonisation avec les conventions et traités internationaux.

Au niveau de chaque ambassade et consulat, il doit y avoir un avocat commis d'office pour proposer des services gratuits en cas de différend de travail dont est victime un ressortissant, qu'il soit en situation régulière ou irrégulière.

Pour plus de cohérence

Nous devons continuer à concevoir des stratégies pour lutter contre la migration irrégulière. Cette dernière favorise l'exploitation et les abus et alimente le phénomène d'esclavage moderne. Beaucoup d'argent a été dépensé dans ce domaine, avec peu d'impact au regard de la détermination des candidats à la migration. La lutte contre la migration clandestine ne peut se limiter à la sensibilisation et au financement de projets individuels ; elle doit obéir à une approche holistique qui intègre les politiques d'emploi, la formation professionnelle, la structuration de notre économie pour favoriser les secteurs porteurs d'emploi, mais aussi, la réorientation, l'appropriation et l'adaptation des politiques et des programmes migratoires.

¹⁵ La recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale ; la Convention n° 143 relative aux migrations dans des conditions abusives et à la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants ; la Recommandation n° 151 sur les travailleurs migrants ; les ODD 3 et 8 relatifs à l'accès aux services sociaux de base ; l'objectif 15 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM).

Pour plus de reconnaissance

Dans le cadre de la coopération internationale, les pays devraient régler la problématique de la non-réciprocité, de la non-reconnaissance des diplômes comme stipulé dans l'objectif 18 du GCM en termes de compatibilité mondiale. Il est temps d'appliquer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), car, la plupart des femmes qui n'ont pas de diplômes ont fait de longues périodes d'apprentissage informel dans certains métiers comme la couture, la coiffure, la restauration, etc.

Pour plus de proximité

Syndicaliser les travailleurs migrants est un défi pour les organisations de travailleurs car c'est le seul moyen pour s'imprégner de leurs difficultés et formuler des revendications lors des négociations collectives professionnelles. Pour cela, ils doivent mettre en œuvre des stratégies de proximité pour mieux gagner la confiance des migrants avec des actions qui ont des effets réels sur leurs conditions de vie et de travail. Les mandataires syndicaux au niveau des tribunaux doivent par exemple être mieux formés par rapport aux droits des migrants pour qu'ils puissent les assister en cas de besoin. La responsabilité relève aussi d'une démarche volontaire du migrant, à condition que l'information lui soit accessible. Dans ce sens, un travail de sensibilisation avant le départ pourrait être utile. L'adhésion et l'engagement syndical constituent un vecteur d'intégration pour le migrant qu'il est dans ce sens important de promouvoir dès le pays d'origine.

Pour des normes internationales du travail effectives

Nous avons constaté que la plupart des travailleuses et travailleurs migrants ignorent les dispositions contenues dans ces instruments. De plus, la presque totalité des pays où le travail domestique constitue la principale activité des migrantes, n'ont pas ratifié la convention 189 de l'OIT sur les droits des travailleurs domestiques, ni la Convention 181 sur les agences d'emploi privées. La norme en elle-même ne peut constituer la finalité ; une stratégie, qui à la fois, assure sa promotion, plaide pour sa ratification et contrôle son application sur le terrain, reste nécessaire.



PROMIG-FES
2017-2020

Fondation Friedrich Ebert - Bureau de Tunisie
4, rue Bachar Ibn Bord
2078 La Marsa - Corniche
Tél. : (+216) 71 77 53 43
E-mail : info.tn@fes.de
www.mena.fes.de